

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 17 septembre 2021

Présents : Gérard BRUN – Lydie CLAVEAU – Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES – Magali JOLIBOIS - Marc JUVIN – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Gilles MAYET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Jérôme PENE

Pouvoirs : Jean-Jacques DUSSART à Magali JOLIBOIS

Excusés : Jean-Jacques DUSSART

Secrétaire de séance : Madeleine CLERET

Compte-rendu de la séance du 7 mai 2021 :

Madame le Maire fait voter le compte-rendu de la séance précédente et le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le document.

Convention école de Rongères :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention doit être passée entre la commune de Montoldre et celle de Rongères pour fixer la participation financière liée aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles de Rongères.

Pour l'année scolaire 2020/2021, la participation financière par enfant est de 674.02 €.

672.67 € * 0.20 % (évolution de l'indice des prix à la consommation entre juin 2019 et juin 2020)

674.02 € * 10 enfants = 6 740.20 € + 471.81 € * 1 enfant soit un total de 7 212.01 €.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- accepte les termes de la présente convention
- accepte l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2021 de la commune
- autorise Madame le Maire et les adjoints délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'année scolaire 2021-2022, 8 enfants sont inscrits à l'école de Rongères dont 5 en moyenne section de maternelle.

Approbation des statuts modifiés du Sivom Val d'Allier :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple « eau et assainissement » VAL D'ALLIER (Sivom Val d'Allier) dont est membre la commune n'ayant pas été toilettés récemment, il est apparu nécessaire, notamment suite aux modifications législatives successives dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (notamment la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », et la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes), de procéder à une actualisation de ceux-ci.

En outre, ce toilettage est rendu nécessaire par l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de VICHY COMMUNAUTE à la compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2020 ce qui (depuis la modification intervenue avec la loi du 3 août 2018) entraîne la mise en œuvre du mécanisme de représentation-substitution au sein du syndicat et la transformation du syndicat en syndicat mixte « fermé ».

Cette circonstance ne modifiera pas le mode de fonctionnement global du syndicat, mais nécessite néanmoins des adaptations mineures aux statuts du syndicat, afin de mettre ceux-ci en conformité avec le mode de fonctionnement d'un syndicat mixte « fermé » (art. L. 5711-1 et suivants, renvoyant en grande partie au mode de fonctionnement des syndicats de communes).

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en tant que membre du SIVOM, la commune est tenue de donner son aval concernant la modification des statuts du syndicat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la modification des statuts du SIVOM VAL D'ALLIER
- Autorise Madame le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Désignation d'un référent attractivité/accueil à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de présentation validé par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Cette dernière sollicite les membres présents pour connaître les personnes intéressées pour être référents.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, vote à mains levées et par 11 voix pour et 1 abstention : désigne, Madame le Maire, référente "attractivité / accueil" auprès de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Questions diverses :

Philippe MOUSSERIN, 3^{ème} adjoint fait un point général sur les travaux des bâtiments :

- Réunion avec les membres du Comité des Fêtes concernant l'aménagement de l'ancienne salle des fêtes
- Fuite d'eau aux cheneaux de l'église, un devis de réparation sera demandé à l'entreprise BOUGAIN
- Travaux d'isolation du local technique par l'entreprise GAILLARD toujours en attente
- L'entreprise MOISAN a donné un morceau de grillage pour terminer la clôture du local du service technique.

Madame le Maire informe des points suivants :

- La commission action sociale s'est réunie afin de définir les modalités d'organisation du repas des anciens. En attente des prochaines directives concernant les conditions sanitaires. Repas possible le 22 novembre 2021. Environ 70 personnes susceptibles de participer sinon un repas sera à retirer au Restaurant La Truffade comme en 2020.
- Le 22 octobre 2021 à 20h00, projection d'un film documentaire sur la guerre d'Algérie réalisé par Monsieur Pierre BONNET, Maire de Seuillet.
- En novembre Sainte Barbe des pompiers de Varennes/Allier organisée à la salle polyvalente. Le Conseil Municipal serait invité à l'apéritif.
- Réunion de la commission cimetièrre le 23 septembre 2021 à 18h00.

Monsieur Marc JUVIN informe le Conseil Municipal que le SICTOM souhaite voir installer des composteurs au cimetière pour la période de la Toussaint.

Madame Viviane MOUSSERIN présente au Conseil Municipal un projet de panneaux signalétiques créé par l'entreprise Alphanumérique. Projet à finaliser et à chiffrer pour intégration au budget 2022 de la commune.

La séance est levée à 22h25

**Le Secrétaire,
Madeleine CLERET**

**Le Maire,
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET**

